



Audience avec le Recteur



Beaucoup de collègues d'EPS sont inquiets quant au texte du 17/10/2007 de M. DE GAUDEMAR à propos des nouveaux objectifs des A.S des collèges, lycées et LP. Les pourcentages demandés ne semblent pas réalisables sauf en « trichant » ou en « gonflant » les effectifs des licenciés notamment grâce au forfait d'assurance collective. De plus le nouveau dispositif d'accompagnement éducatif - « l'école après l'école » - mis en place par le gouvernement risque de faire baisser encore plus le nombre de licenciés.

Monsieur le Recteur précise que ces objectifs sont à atteindre d'ici 2010 et que, pour les collèges par exemple, il fallait plutôt comprendre : 28 élèves par animateur plutôt que 28 % ! De plus beaucoup d'AS sont déjà à 25% et atteindre 28% ne lui semble pas irréalisable. Quand à l'accompagnement éducatif il n'avait pas pensé que cela pourrait nuire aux AS et qu'en tout cas ce n'était pas son but.

Si malgré la bonne volonté et toutes les initiatives de l'équipe d'EPS le quota n'est pas atteint qu'advendra-t-il ? Est-ce que ces enseignants passeront à 20 heures d'enseignement (comme le prévoyait l'ancien décret De Robien) ?

Monsieur le Recteur n'a pas démenti cette éventualité.

Pourquoi ne pas aligner le temps de service des professeurs d'EPS sur celui des autres disciplines en permettant aux professeurs qui le désirent et dont les AS sont performantes d'animer, sur volontariat, cette activité en HSA (Soit 15h ou 18h + 2HSA) ? En 2001, C. Forestier directeur de cabinet de J.LANG avait déjà fait cette proposition. Ainsi tout le monde serait « gagnant/gagnant ». Beaucoup d'enseignants y sont d'ailleurs favorables. Le SIAES fera une enquête d'opinion sur ce sujet en interrogeant les enseignants eux-mêmes. Cela sera d'ailleurs une revendication du SIES au niveau national.

Monsieur le Recteur dit qu'il connaît bien cette proposition puisqu'il était présent lorsqu'elle a été faite, mais qu'à l'époque elle n'avait pas suscité un grand enthousiasme de la part d'un syndicat en particulier. A titre personnel, il n'est pas contre.

Il faudra un jour « ouvrir les yeux » sur la réalité du sport scolaire car les collectivités locales et territoriales proposent elles aussi des pratiques sportives bien encadrées et structurées.

Monsieur le Recteur est tout à fait conscient de cela et pense qu'il faut que l'UNSS réfléchisse à son avenir en s'adaptant et en se transformant si elle ne veut pas disparaître. Il y a en effet d'autres structures qui font aussi bien que l'UNSS.

Marie-Christine GUERRIER



Audience avec le Recteur



Questions du SIAES sur le baccalauréat 2008 et l'expérimentation dans le 84.

Recteur : l'objectif est de maintenir les cours normaux en Seconde et Première le plus longtemps possible au mois de juin. D'ores et déjà le Ministère a modifié le calendrier en repoussant la date des épreuves et celle des conseils de classe et des commissions d'orientation (mesures générales). Au plan local, l'expérimentation lancée dans le Vaucluse vise à maintenir les cours en Seconde et en Première dans les établissements scolaires, quitte à déplacer quelques classes. A cette fin le Rectorat mobilisera le moins de professeurs possible pour surveiller en faisant appel à des surveillants, vacataires, retraités. De plus, pour maintenir en place les professeurs qui auront des copies à corriger, le tarif des corrections sera substantiellement revalorisé.

Nous prenons acte, mais exprimons notre scepticisme sur la mise en œuvre du dispositif : embouteillages prévisibles dans la deuxième quinzaine de juin avec le maintien des cours, les conseils de classe, les commissions d'appel, les surveillances, les corrections... Affaire à suivre.

Jacques Mille - Secrétaire général

LES BRÈVES

Mouvement INTRA : TZR, le SIAES a été invité à faire des propositions... Il en fera aussi sur les replis de carte scolaire et la bonification pour les Agrégés voulant enseigner en lycée.

BO n° 46 du 20 décembre 2007 : textes sur les **PROMOTIONS de corps et de grade**. Accès au corps des professeurs agrégés. Conditions. Candidatures entre **10 et 25 janvier 2008**.

Accès Hors Classe des Agrégés, Certifiés, PEPS, PLP, CPE, CE, PEGC : Conditions requises pour le classement des intéressés.

Rappel pour les **AGRÉGÉS** : Signez, faites signer la Pétition de la Société des Agrégés sur le barème du mouvement INTRA.

<http://www.societedesagreges.net/petition.htm>

Soutenez le SIAES : réglez votre cotisation !